

# AVIS

## REUNION D'INFORMATION

SECTION DE JUMET

**Projet de catégorie B  
(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)**

**DEMANDEUR:** SUEZ R&R BE Wallonie

**PERSONNE DE CONTACT:** Jean-Luc HAENEN, Zoning de Jumet, 3ème rue à 6040 JUMET - Tel : 071 256545 - Courriel : jean-luc.haenen@suez.com

**OBJET:** Renouvellement global des installations et activités, dépôts et rejets et modification des dépôts

**LIEU D'IMPLANTATION :** Zoning de Jumet, 3ème rue à 6040 JUMET

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement SUEZ R&R BE Wallonie vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le 24 janvier 2017 à 18h00

Au sein de la cafétéria gérée par l'asbl *Les Amis de la Plaine de Jeux Communale de Ransart* sise Rue Paul Pastur, 62 à 6043 RANSART

La Ville de Charleroi a été désignée comme susceptible d'être affectée par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en n'oubliant pas d'indiquer ses nom et adresse :

SOIT en les adressant par écrit au Collège communal de la Ville de Charleroi - Place Charles II 6000 CHARLEROI à l'attention du Service du Permis d'Environnement.

SOIT en les déposant à la Maison communale annexe de Gilly, au Service du Permis d'environnement, Place Jules Destrée, 2<sup>ème</sup> étage, bureau 205.

Horaires d'ouverture des bureaux: du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 (071 86 39 29)

SOIT en les envoyant par courriel à l'adresse suivante : permisenvironnement@charleroi.be.

Dans tous les cas, elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Charleroi le 27 décembre 2016

Le Directeur général f.f.,  
Par délégation

(s)Frédéric FRAITURE,  
Directeur

Le Bourgmestre,  
Par délégation

(s)Ornella CENCIG,  
Echevin de l'Urbanisme